



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
7 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016
6-9 septembre 2016, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Monténégro
(2017-2021)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Considérations générales | 2 |
| II. Priorités du programme et partenariats | 5 |
| III. Administration du programme et gestion des risques | 9 |
| IV. Suivi et évaluation | 1 |
| Annexe | |
| Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Monténégro (2017-2021) | 11 |



I. Considérations générales

1. Depuis son indépendance en 2006, le Monténégro a entrepris de vastes réformes pour instaurer une démocratie parlementaire forte et renforcer l'économie de marché. L'adhésion à l'Union européenne (UE) figure au premier rang des priorités économiques et politiques et constitue l'un des principaux moteurs du développement et des réformes. Les négociations d'adhésion avec le Monténégro ont débuté en juin 2012. Vingt-deux des trente-cinq chapitres ont été jusqu'ici ouverts. Ce processus suppose l'examen de chaque domaine de la politique, la signature d'accords sur les critères de référence pour l'ouverture des négociations et la description détaillée des stratégies et des plans d'action pour faciliter le respect de l'ensemble des directives européennes couvrant les principaux domaines du développement.

2. Le Monténégro compte 600 000 habitants. Avec un produit intérieur brut (PIB) de 6 250 dollars par habitant, le Monténégro se situe dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, accédant ainsi au statut de pays contributeur net à l'Organisation des Nations Unies¹ Malgré deux récessions, en 2009 et en 2012, le pays a connu une croissance économique stable, stimulée essentiellement par des investissements étrangers directs s'élevant à 13 % du PIB.² Le taux de pauvreté au Monténégro a augmenté, passant de 4,9 % en 2008 à 11,3 % en 2012³, puis a diminué pour s'établir à 8,6 %⁴ en 2013, ce qui reflète les soubresauts de l'économie mondiale et régionale.

3. La forte croissance économique devrait se poursuivre en 2016, avec un taux prévu de plus de 4 %, même si le pays connaît un déficit budgétaire atteignant 80 % du PIB⁵ (2016-2018), ce qui soulève des inquiétudes sur sa stabilité macroéconomique. Les inégalités,⁶ le chômage (surtout parmi les jeunes) et les disparités économiques régionales perdurent. Alors que le chômage est relativement faible, de l'ordre de 7,8 %, dans la région côtière, il est presque cinq fois plus élevé dans le nord du pays (37,3 %).⁷

4. Les personnes les plus vulnérables, comme les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les Roms, n'ont pas ressenti tous les bienfaits de la croissance économique, ce qui s'explique principalement par la concentration des investissements dans la région côtière et un décalage entre la demande en main-d'œuvre et les compétences de celle-ci.⁸ La couverture des services de protection sociale est inégalement répartie et n'est pas bien ciblée. L'accès à des services publics normalisés de qualité dans tout le pays doit encore être garanti par un système national de suivi et de conformité.⁹

¹ Déclaration de MONSTAT 2015, <http://www.monstat.org/eng/novosti.php?id=1796>.

² Programme de réformes économiques pour la période 2016-2018.

³ Analyse de pays des Nations Unies (Monténégro), 2015.

⁴ Bureau de statistique du Monténégro (MONSTAT), 2015.

⁵ Évaluation du secteur financier du Monténégro par le FMI, 2016.

⁶ Le coefficient de Gini est de 28,6 (2011-2015), voir <http://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?page=1>.

⁷ Enquête sur la main-d'œuvre, MONSTAT 2015.

⁸ Le taux de croissance économique était de 3,5 % en 2013, de 1,8 % en 2014 et de 4,1 % en 2015 (www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1695.htm).

⁹ Rapport de suivi 2015 de l'Union européenne.

5. L'économie du Monténégro pâtit de la faible compétitivité, en particulier dans les secteurs industriel et agricole.¹⁰ Le Rapport national sur le développement humain 2016 indique qu'une personne sur trois travaille dans le secteur informel. Cela affecte en particulier les femmes et les jeunes, qui occupent souvent des emplois « non déclarés » dans l'agriculture, le tourisme et le bâtiment.¹¹ Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) demeure élevé à 35,8 %, ¹² tandis que le taux d'emploi dans le secteur non structuré est de 54 %.¹³ Les taux d'emploi de certains groupes vulnérables, comme les populations roms, sont très faibles.¹⁴

6. Le processus d'adhésion à l'UE définit les nouveaux cadres juridiques et institutionnels à adopter, mais les lois et les politiques n'ont pas toujours été élaborées avec la participation de tous les acteurs concernés, en se fondant sur des données factuelles et en prévoyant des mécanismes adéquats pour faire en sorte que les choses changent. Les réformes se sont également opérées à un rythme inégal d'un secteur à l'autre. Le programme de réforme des administrations publiques, une priorité absolue, manque de cohérence et de concordance entre les documents stratégiques clés.¹⁵ De même, le processus de décentralisation demeure incomplet; malgré le transfert de compétences importantes, les collectivités territoriales ne disposent pas des ressources et des capacités nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs nouvelles tâches. À terme, les administrations centrales et les collectivités territoriales devront accroître leur capacité pour tirer pleinement parti des instruments de l'UE en matière d'aide de pré-adhésion.

7. L'égalité des sexes est inscrite dans la législation et soutenue par le Gouvernement, mais des obstacles tels que les attitudes et les normes patriarcales persistent, entravant la mise en œuvre dans son ensemble.¹⁶ Les femmes sont sous-représentées dans les processus de prise de décisions économiques et politiques, ce qui aggrave les inégalités entre les sexes. Les femmes sont à la tête de seulement 4 des 15 ministères et représentent 17 % des députés. Sur les vingt-trois municipalités, seulement trois disposent d'assemblées locales présidées par une femme et seulement une est dirigée par une femme. La violence sexiste demeure préoccupante, puisqu'une femme sur trois est susceptible de subir des violences sous une forme ou une autre.¹⁷ Toutefois, le faible nombre de femmes qui sollicitent l'assistance indique qu'un grand nombre de cas ne sont pas signalés et que les moyens sont insuffisants pour apporter la réponse multisectorielle nécessaire.¹⁸

8. L'accomplissement de progrès dans le renforcement de l'état de droit, notamment les chapitres 23 et 24 de l'Acquis communautaire, est une condition essentielle de l'adhésion à l'Union européenne. Le niveau de confiance du public dans la justice reste faible. Par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif, le pouvoir judiciaire dispose de capacités, de ressources financières et d'une indépendance

¹⁰ Rapport de suivi 2015 de l'Union européenne.

¹¹ Programme pour l'emploi et la réforme sociale (ESRP) 2015-2020.

¹² Enquête sur la main-d'œuvre, MONSTAT 2015.

¹³ Rapport national sur le développement humain 2016 sur le secteur non structuré de l'économie, PNUD.

¹⁴ Document de stratégie indicatif de la CE pour la période 2014-2020.

¹⁵ Stratégie en matière d'administration publique 2016-2020.

¹⁶ Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 50^e session, octobre 2011.

¹⁷ Enquête du PNUD sur la violence au sein de la famille 2012.

¹⁸ 1 347 cas ont été signalés en 2014 (service téléphonique d'urgence « SOS Helpline »).

limitées. Une législation a été mise en place pour renforcer son indépendance et son professionnalisme, mais elle n'est pas pleinement appliquée dans la pratique.¹⁹ Le Monténégro a ratifié les principales conventions internationales en matière de droits de l'homme et a, depuis lors, régulièrement soumis des rapports sur leur mise en œuvre. Cependant, des difficultés subsistent en ce qui concerne la discrimination et l'exclusion des personnes handicapées, des Roms, des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et transgenres.

9. Le Monténégro s'est résolument engagé à promouvoir la croissance verte et le concept « d'État écologique ».²⁰ Au cours de la dernière décennie, le pays a pris des mesures importantes pour aligner ses cadres juridique et politique sur les normes environnementales internationales, mais des problèmes subsistent en ce qui concerne la mise en œuvre. Il s'agit notamment du manque de capacités administratives et de ressources financières pour réglementer l'urbanisation et mettre en œuvre les réglementations environnementales, de l'absence d'une intégration systématique de la gestion de l'environnement, du climat et des catastrophes dans tous les secteurs, et de la déficience du système de gestion des déchets et de surveillance de la qualité de l'eau. Le public estime que les conditions environnementales se dégradent rapidement, avec des préoccupations particulières en ce qui concerne la pollution et l'exploitation des ressources naturelles.²¹

10. Les évaluations confirment que le PNUD, l'un des principaux partenaires du Gouvernement dans le cycle du programme de pays (2012-2016), a contribué avec succès au règlement de nombre de problèmes mentionnés. Ses méthodes consistant à accroître la transparence, à renforcer la protection sociale et à promouvoir les pratiques viables à long terme par l'innovation ont été reconnues à l'échelle tant nationale qu'internationale. L'impact des activités du PNUD a atteint son maximum grâce à l'établissement de partenariats efficaces avec le Gouvernement, les donateurs et les autres partenaires des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Grâce à la participation volontaire du Monténégro à l'initiative « Unis dans l'action », l'Organisation des Nations Unies a pu éviter les chevauchements, utiliser les ressources et les connaissances communes et mener des activités de sensibilisation communes.²²

11. Il a été reconnu que le PNUD a contribué à la promotion de l'égalité des sexes.²³ Ses efforts de longue date pour lutter contre la violence domestique ont permis d'améliorer les cadres juridique et politique, de mettre en place des mécanismes de coordination multidisciplinaire, et d'accroître le nombre de violence domestique.²⁴ La proportion de femmes dans les assemblées locales a également augmenté, passant de 5 à 26 % entre 2010 et 2014, grâce à l'important travail mené par le PNUD auprès des partis politiques représentés au Parlement.

12. Le PNUD a fourni un appui crucial au Gouvernement pour l'aider à mettre en place des institutions transparentes, y compris dans le cadre de l'engagement du

¹⁹ Rapport de suivi de l'Union européenne sur le Monténégro, 2015.

²⁰ Constitution, Parlement monténégrin, 2006.

²¹ Rapport sur les consultations nationales sur le programme de développement pour l'après 2015, Système des Nations Unies au Monténégro, 2013.

²² Évaluation externe du PNUAD 2012-2016, juin 2015.

²³ Menon-Sen, K, « Gender Equality Seal Mission Report », décembre 2015.

²⁴ Depuis la mise en place soutenue par le PNUD du service téléphonique d'urgence « SOS Helpline » en septembre 2015 jusqu'à mars 2016, le nombre de cas signalés a augmenté de 50%.

Monténégro en vertu de l'initiative Open Government Partnership. En 2015, le projet « Be Responsible » du PNUD a reçu une distinction, l'Open Government Award, pour l'inclusion des citoyens dans le processus de prise de décisions. Le PNUD a également été reconnu par l'Association of Government Communication Officers des États-Unis comme chef de file des communications mobiles. Cetinje a été nommée l'une des 10 villes durables dans le monde lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014, principalement en raison des mesures d'amélioration des rendements énergétiques mises en œuvre avec l'appui du PNUD.

13. Enfin, les conseils et le soutien du PNUD ont permis de mieux aligner les cadres législatif et politique sur les normes de l'Union européenne et de renforcer les capacités des homologues nationaux. Pour renforcer le système judiciaire, une stratégie et un plan d'action relatifs à la réforme (2014-2018) ont été établis en collaboration avec le Gouvernement. Dans le domaine des réformes économiques, le PNUD a aidé le Gouvernement à créer un nouveau cadre d'investissement. Par l'intermédiaire du Centre pour le développement durable, il a aussi facilité la création de nouveaux parcs naturels, faisant passer la surface des aires protégées de 9 à 12,8 % du territoire national.

14. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUD a traité des questions d'exclusion sociale et a favorisé l'amélioration du cadre normatif, l'élaboration de plans locaux d'inclusion sociale dans l'ensemble des 23 municipalités, et la mise en œuvre du système intégré de protection social par lequel l'aide sociale est acheminée à 35 000 bénéficiaires dans tout le pays. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD a contribué au règlement du statut juridique des Roms et des personnes déplacées, une cause profonde de l'exclusion dont sont victimes 10 % de cette population. Tout au long de la période couverte par le programme de pays, le PNUD a bénéficié de la coopération Est-Est, en tirant notamment profit de l'expertise technique des pays qui ont réussi à franchir les étapes d'adhésion à l'Union européenne et qui partagent la même langue et le même héritage. Les consultations tenues avec le Gouvernement et les autres partenaires confirment l'utilité de la contribution du PNUD à l'adhésion du Monténégro à l'Union européenne et au Programme 2030.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le cadre du programme précédent fournissent une base solide pour le travail du PNUD pour la période 2017-2021. Les objectifs et les produits proposés de ce programme de pays se fondent sur le Programme 2030 et sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents. Les priorités reflètent les résultats des consultations nationales sur le programme de développement pour l'après 2015.²⁵ Elles sont alignées sur les objectifs 1, 2, 3 et 4 du plan stratégique du PNUD et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les priorités ont elles-mêmes fait l'objet d'un examen dans le cadre de deux consultations. Le programme de pays proposé complète les priorités du programme régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2014-2017).

²⁵ Plus de 12 000 citoyens ont participé aux deux séries de consultations.

16. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de pays précédent souligne l'importance des points suivants : a) la promotion de modes durables de croissance et de principes de développement humain dans le contexte de l'adhésion à l'UE, b) la sensibilisation, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation pour garantir le développement des interventions en faveur de tous les citoyens, en particulier les groupes vulnérables, c) les technologies de l'information et de la communication (TIC), les données ouvertes et les médias sociaux comme un moyen efficace pour améliorer les processus de réforme et les rendre plus participatifs, transparents et responsables. Conformément à l'évaluation du programme de pays, le PNUD a intégré ces leçons dans le nouveau cycle de programmation.

17. Au cours de la période 2017-2021, le PNUD appuiera le Gouvernement dans la promotion de la Stratégie nationale de développement durable, l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte national et leur mise en œuvre, et la réalisation des objectifs prioritaires d'adhésion à l'Union européenne. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec l'administration centrale et les collectivités territoriales, la société civile et les organismes des Nations Unies. Grâce au ciblage, il consolidera les résultats dans l'ensemble des domaines prioritaires couverts par le plan-cadre, en l'occurrence la gouvernance démocratique, la viabilité environnementale, l'inclusion sociale et le développement économique.

18. **Gouvernance démocratique** : Grâce aux partenariats de travail établis avec l'Union européenne et le Gouvernement, le PNUD continuera de combler les lacunes en matière de capacités et de traiter les problèmes relatifs à l'état de droit en vue de renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité des institutions et des processus démocratiques. Il continuera également d'explorer les possibilités de coopération Est-Est dans ces domaines, grâce notamment à l'appui d'experts des nouveaux pays membres de l'Union européenne. Le PNUD transposera à une plus large échelle les modèles très réussis et novateurs de participation citoyenne afin de favoriser un engagement civique plus large. Des services consultatifs et un appui au renforcement des capacités seront fournis en vue de réformer le système judiciaire, y compris en ce qui concerne l'accès à la justice et l'aide juridique, les plans d'action sur les chapitres 23 et 24 des négociations d'adhésion à l'Union européenne, la réforme de l'administration publique et la stratégie de maîtrise des armes légères et de petit calibre.²⁶

19. Des modèles d'administration en ligne seront introduits ou perfectionnés dans l'administration publique, et le pouvoir judiciaire se concentrera sur l'amélioration de la prestation de services publics, notamment pour les pauvres et les groupes exclus. Le PNUD utilisera son pouvoir de mobilisation et ses capacités en matière de sensibilisation pour aider les réseaux citoyens et les institutions indépendantes représentant les groupes marginalisés et victimes de discrimination à exercer leurs droits. Au niveau local, le PNUD aidera au renforcement des capacités des administrations locales autonomes et des gestionnaires municipaux, ainsi qu'à la promotion de la coopération entre municipalités et d'un plus fort engagement des citoyens. Le PNUD appuiera en outre la promotion de la parité hommes-femmes au Parlement, en collaborant avec les partis politiques, les femmes parlementaires et les groupes d'élues aux niveaux central et local.

²⁶ Le Programme de démilitarisation du Monténégro et le Programme des armes légères et de petit calibre.

20. **Viabilité environnementale** : Pour veiller à ce que le peuple monténégrin bénéficie d'une gestion durable des ressources naturelles et d'approches gouvernementales efficaces en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction des risques de catastrophe, le PNUD mettra l'accent sur les cinq priorités suivantes : a) veiller à ce que les objectifs de changement climatique et les mesures de protection de l'environnement soient intégrés dans les politiques et la planification nationales; b) réduire les émissions de dioxyde de carbone; c) apporter un appui à la gestion intégrée des déchets; d) apporter un soutien à la gestion et à la conservation des écosystèmes; et e) renforcer les capacités et la sensibilisation à la résilience face aux catastrophes. Par l'intermédiaire du Centre pour le développement durable, le PNUD appuiera la transition vers un développement à faible émission de carbone grâce à des investissements dans les entreprises et les emplois verts, et ce dans le but de créer de meilleures possibilités d'emploi pour tous. Il est ainsi proposé d'utiliser un aménagement de territoire innovant, respectueux de l'environnement et durable pour faire face aux installations illégales. Le pays sera davantage sensibilisé aux questions environnementales grâce à la communication d'informations au niveau mondial et à des mesures d'éducation et de sensibilisation, appuyées par des fonds mondiaux pour l'environnement. Un accent particulier sera mis sur la protection de l'environnement en partenariat avec l'Union européenne dans le cadre des négociations sur le chapitre 27.

21. **Inclusion sociale** : En collaboration avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD veillera à ce que la réforme du secteur social en cours favorise l'autonomisation des groupes socialement exclus et améliore la qualité des services sociaux desservis aux populations exposées à de multiples privations. L'appui à la réforme et à la décentralisation se concentrera sur le renforcement des capacités des prestataires de services communautaires et sur la mise en place de services sociaux innovants tout en les renforçant. Le cadre normatif sera amélioré pour assurer de façon régulière la prestation de services sociaux de qualité à travers le pays, en s'appuyant sur les principes des droits de l'homme et en contribuant à la réduction des inégalités et de la discrimination. Un système de gestion des cas sera mis en place.

22. Avec l'application des solutions informatiques de pointe et l'amélioration de l'infrastructure informatique, le système intégré de protection sociale sera davantage renforcé pour permettre aux fournisseurs de services communautaires de se raccorder au système de protection sociale et aux prestations en espèces. L'objectif est d'améliorer le ciblage des hommes et des femmes bénéficiaires et de réduire les erreurs d'exclusion. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des institutions publiques locales, le PNUD s'attachera à consolider le soutien pluridisciplinaire aux femmes victimes de violence, y compris par la sensibilisation et le renforcement des mécanismes de protection.

23. **Développement économique** : Le PNUD appuiera le Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes économiques, l'amélioration du cadre réglementaire et de l'environnement économique pour encourager les investissements durables et améliorer de la compétitivité, et la réduction des inégalités régionales. L'accent sera mis sur l'économie verte, grâce à la promotion de projets économiques à faible émission de carbone, d'entreprises et d'emplois verts. L'appui au développement économique se poursuivra par l'intermédiaire : a) des conseils techniques pour faire avancer les réformes économiques; b) de la sensibilisation et de conseils en matière de politiques pour la création de microentreprises et de petites et moyennes

entreprises (PME); c) de la promotion de la mise en place de groupes de PME locales; d) de la création de conditions propices à la gestion d'entreprises par des femmes; et e) du renforcement des partenariats avec le secteur privé. Les capacités locales seront renforcées pour permettre le développement et la gestion de zones commerciales nationales ou municipales. Une des priorités du PNUD restera la création d'emplois, notamment en termes d'amélioration de l'employabilité des groupes vulnérables par le biais de l'aide sociale, de l'amélioration des possibilités d'emploi et du développement des compétences pour les Roms, les jeunes et les personnes au chômage depuis une longue durée. Le PNUD appuiera la transition progressive des activités du secteur non structuré de l'économie vers le secteur structuré de l'économie.

24. Les droits de l'homme et l'égalité des sexes sous-tendront tous les domaines d'activité, l'accent étant mis en particulier sur le respect des engagements pris dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les indicateurs et cibles seront dans toute la mesure du possible ventilés par sexe. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration des possibilités de développement pour les femmes, notamment celles qui vivent dans des zones sous-développées et dans la dépendance économique et celles victimes de la violence domestique.

25. Tout en maintenant l'accent sur le pays dans son ensemble, une attention particulière sera accordée à la région nord, moins développée. Le programme ciblera les groupes en situation d'exclusion sociale ou de vulnérabilité, comme les femmes et les jeunes au chômage, les personnes âgées, les personnes handicapées, la communauté rom et les lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et transgenres.

26. La mise en œuvre du nouveau programme de pays quinquennal s'appuiera sur des partenariats solides et la participation financière du Gouvernement pour mettre en œuvre les dispositifs communs de programmation. Le PNUD assurera l'utilisation rationnelle des ressources disponibles en s'employant à :

a) Faciliter les échanges d'expérience aux niveaux mondial et régional par le biais des modalités de coopération Sud-Sud, Est-Est et triangulaire et des échanges entre pairs en matière d'innovation. Le PNUD s'attachera à promouvoir les avantages des transferts de connaissances Est-Est et de l'expertise des pays qui ont réussi à franchir les étapes d'adhésion à l'Union européenne;

b) Adopter des modèles novateurs et rentables faisant intervenir des solutions informatiques conviviales et accessibles à tous les citoyens, y compris les plus marginalisés;

c) Utiliser des produits et des ressources pour la diffusion des connaissances (tels que les rapports nationaux sur le développement humain, les recherches, les études) pour engager un dialogue politique inclusif à l'échelle nationale et élargir le champ des connaissances dans la région;

d) Renforcer les capacités des programmes conjoints Gouvernement-PNUD, comme le Centre pour le développement durable en ce qui concerne le Programme 2030 et la Stratégie nationale de développement durable. Le Gouvernement et le PNUD continueront d'œuvrer de concert au renforcement de la stature régionale du Centre par l'échange de bonnes pratiques et l'organisation de manifestations

régionales qui démontrent la complémentarité entre les programmes de l'Union européenne et ceux des objectifs de développement durable; et

e) Promouvoir des modèles efficaces de développement économique local et de gestion durable des aires protégées dans la région nord du pays afin de réduire les inégalités régionales et d'optimiser l'emploi des ressources.

27. S'inspirant des mécanismes de l'initiative réussie intitulée « Unis dans l'action » et de l'expertise des partenaires des Nations Unies, le PNUD veillera à ce que les activités du système des Nations Unies au Monténégro soient bien coordonnées et complémentaires. Des mécanismes novateurs chargés de la programmation conjointe et de l'échange d'informations seront créés et mis en œuvre. L'établissement de partenariats solides avec le Gouvernement, les administrations locales autonomes et la société civile sera déterminant pour le succès de la mise en œuvre du programme.

III. Administration du programme et gestion des risques

28. Les modalités de mise en œuvre du programme et des projets seront convenues avec les autorités du pays, en fonction des besoins et des circonstances des projets. En renforçant les capacités institutionnelles du Centre pour le développement durable, la modalité de mise en œuvre du portefeuille du Centre passera progressivement d'une modalité de mise en œuvre principalement directe à une modalité de mise en œuvre nationale. Lors de l'utilisation de la modalité nationale de mise en œuvre, le PNUD procédera à des microévaluations (en recourant à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds) de la capacité potentielle des partenaires de mise en œuvre en matière de gestion des ressources. Les projets soutenus par des fonds verticaux, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat utiliseront la modalité de mise en œuvre directe, et il en ira de même pour projets précédemment approuvés. Dans le cas d'application des deux modalités et conformément à la décision DP/2-013/32 du Conseil d'administration, la définition et la classification des coûts concernant les activités de programme et l'efficacité de l'aide au développement seront imputées aux projets concernés.

29. Le PNUD devra gérer deux risques principaux :

a) De nouvelles réductions au niveau des ressources de base et la présence limitée des donateurs internationaux, qui pourraient avoir une incidence sur la viabilité du programme. Le PNUD a conclu avec le Gouvernement un accord sur l'attribution annuelle d'un « capital d'amorçage » destiné au financement des programmes pour la période 2014-2020. Le PNUD définira les priorités et continuera d'examiner avec le Gouvernement, les possibilités de partage des coûts et la participation active aux programmes consacrés aux instruments de préadhésion à l'Union européenne. Les autres stratégies de gestion des risques consistent notamment à procéder régulièrement à l'examen du plan de viabilité financière du PNUD; à élaborer des stratégies de partenariat avec le Gouvernement et de mobilisation des ressources à long terme; à assurer le suivi des résultats du programme pour des gains d'efficacité; et à appliquer l'imputation directe des coûts aux projets. Le PNUD fera preuve de prudence financière et s'emploiera à réaliser des économies de coûts pour se préparer à des crises éventuelles. Le nombre de

salariés a été réduit lors du précédent cycle de programme de pays, mais d'autres mesures de réduction des coûts seront envisagées.

b) La difficulté qu'éprouve le Gouvernement à trouver l'équilibre entre le programme d'adhésion à l'UE et d'autres obligations internationales telles que l'Examen périodique universel, l'accord sur le changement climatique et, en particulier, le Programme 2030. Le respect de ces obligations exigera des ressources substantielles et la cohérence des politiques. Pour atténuer ce risque, le PNUD appuiera le Gouvernement dans l'appropriation des nouvelles priorités mondiales et la mise en concordance des objectifs de développement.

IV. Suivi et évaluation

30. Les indicateurs relatifs à la réalisation et à l'exécution des produits ont été soigneusement sélectionnés pour garantir qu'ils puissent être contrôlés régulièrement. Quelques données de référence et des objectifs seront fixés en 2016 et 2017, en consultation avec les partenaires nationaux.

31. Pour s'assurer que les décisions relatives aux programmes, le suivi et l'établissement de rapports soient fondés sur des données factuelles, le PNUD s'appuiera sur des données de grande qualité et à jour ventilées par sexe et par âge. Les capacités de l'Institut de statistique seront renforcées par la production et la diffusion de données de plus en plus diverses qui répondent aux besoins des utilisateurs et éclairent la prise de décisions. En outre, les capacités des partenaires à utiliser les statistiques et les autres sources d'information dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes seront renforcées, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable.

32. Le PNUD continuera de donner la priorité aux réalisations ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des programmes afin de porter à leur maximum les résultats des programmes et de traiter efficacement les problèmes et les perspectives. Le PNUD encouragera l'utilisation de nouveaux outils de collecte et d'analyse d'informations, dont la collecte de « données ouvertes », les médias sociaux et la communication de renseignements par des particuliers. Il faudra mettre en place des projets visant à définir des cadres de suivi et d'évaluation par le biais d'un processus sans exclusive et à assurer le suivi régulier des activités. Les mécanismes de suivi et d'évaluation seront mis en œuvre grâce à l'initiative « Unis dans l'action », dans le cadre du PNUAD 2017-2021.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Monténégro (2017-2021)

| Priorité ou objectif du pays : En liaison avec l'objectif de développement durable 16 (paix, justice et institutions efficaces) | | | | |
|--|--|--|--|---|
| Réalisation 1 énoncées dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD. D'ici 2021, un système judiciaire responsable, transparent et efficace, des administrations publiques aux niveaux central et local, le Parlement et des institutions indépendantes garantissent à tous la sécurité, le développement, un égal accès à la justice et des services publics de qualité, en mettant l'accent sur le renforcement des droits de l'homme. | | | | |
| Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides. | | | | |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles | Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable | Produits indicatifs | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis) |
| <p>1. Indicateurs mondiaux de la gouvernance</p> <p>Niveau de référence (2014) Liberté d'expression et principe de responsabilité : 0,18 Stabilité politique et absence de violence : 0,24 Efficacité du gouvernement : 0,28 Qualités de régulation : 0,12 État de droit : 0,07 Contrôle de la corruption : -0,01 Niveau cible (2021) Liberté d'expression et principe de responsabilité : 0,30 Stabilité politique et absence de violence : 0,60 Efficacité du gouvernement : 0,40 Qualités de régulation : 0,35 État de droit : 0,25 Contrôle de la corruption : 0,15</p> <p>2. Indice de démocratie</p> <p>Niveau de référence (2014) : 5,94 / 10 Niveau cible (2021) : 7,0 / 10</p> <p>4. Degré de préparation du Monténégro à appliquer l'acquis et les normes européennes dans les domaines couverts par les chapitres 23 et 24 des négociations</p> | Commission européenne PNUD, Banque mondiale, Gouvernement du Monténégro | <p>Produit 1.1 : Amélioration de l'efficacité et de la transparence du système judiciaire grâce à l'introduction d'un système informatique intégré à l'usage des institutions judiciaires Indicateur 1.1.1 : Un système d'information judiciaire opérationnel et efficace est en place Niveau de référence (2015) : Aucun Niveau cible (2021) : Oui Moyens de vérification: Rapports du Ministère de la justice</p> <p>Produit 1.2 : Renforcement de la participation des citoyens à la création, au suivi et à la mise en œuvre des politiques grâce à des modèles innovants pour la participation des citoyens et l'utilisation de données ouvertes Indicateur 1.2.1 : Nombre de projets de démonstration transposés à plus grande échelle par les partenaires nationaux Niveau de référence (2015) : 2 projets « Be Responsable » et « Open Ideas for Montenegro » Niveau cible (2021) : 2 autres projets novateurs Moyens de vérification : Rapport du Partenariat pour le gouvernement ouvert</p> <p>Produit 1.3 : Meilleure accessibilité et disponibilité des services publics grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications Indicateur 1.3.1 : Nombre de services en ligne Niveau de référence (2015) : 129 Niveau cible (2021) : 15 autres/de plus Moyens de vérification : Rapports du Ministère de la société de l'information Indicateur 1.3.2 : Amélioration de l'efficacité des pouvoirs publics dans la prestation des services publics</p> | Bureau du Premier ministre Les ministères de la défense, de la Justice, de l'intérieur, des droits de l'homme et des minorités, du développement durable et du tourisme, des finances, des affaires étrangères et de l'intégration européenne, de la société de l'information et des télécommunications, et de l'économie. En outre, les autorités locales, les partis politiques, les milieux universitaires, le Parlement, le Conseil judiciaire et les tribunaux, les parquets de l'État/Conseil de la magistrature, le Centre de formation judiciaire, le Centre de médiation, le Centre pour la formation, les ONG, l'ombudsman et les autres institutions de défense des droits de l'homme. | <p>Ressources ordinaires : 244 000</p> <p>Autres ressources : 4 456 000</p> |

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| <p>Niveau de référence (2015) Chapitre 23 : Moyennement préparé (3) Chapitre 24 : Moyennement préparé (3) Niveau cible (2021) Chapitre 23 : Bien préparé (4) Chapitre 24 : Bien préparé (4)</p> <p>6. Pourcentage des objectifs de développement durable nationalisés</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021): 50 %; Le système de suivi et d'établissement de rapports sur la stratégie nationale pour le développement durable est opérationnel;</p> | | <p>Niveau de référence (2015) : 0,28 Niveau cible (2021): 0,4 Moyens de vérification : Indicateurs de la Banque mondiale en matière de gouvernance</p> <p>Produit 1.4 : Renforcement des capacités nationales dans la gestion de la destruction et du stockage d'armes et de munitions Indicateur 1.4.1 : Les munitions obsolètes sont détruites Niveau de référence : 1 600 tonnes détruites (2015) Niveau cible : 300 tonnes supplémentaires seront détruites d'ici à 2021 Moyens de vérification: rapports municipaux</p> | | |
| <p>Priorité ou objectif du pays : En liaison avec les objectifs de développement durable 7, 11, 12, 13 et 15</p> | | | | |
| <p>Réalisation 2 énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2021, le peuple monténégrin bénéficie d'une gestion durable des ressources naturelles, de la lutte contre les changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe</p> | | | | |
| <p>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.</p> | | | | |
| <p>Indicateur 1 : Pourcentage de lois relatives à l'environnement et au changement climatique en conformité avec l'Acquis communautaire</p> <p>Niveau de référence (2015) : 60 % Niveau cible (2021) : 100 %</p> | <p>Rapports de suivi de l'Union européenne Rapport concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, rapports de l'Agence de protection de l'environnement MONSTAT</p> | <p>Produit 2.1 : Intégration des objectifs en matière de changement climatique et d'environnement aux politiques, aux stratégies et à la planification au niveau national Indicateur 2.1.1 : Nombre de rapports adoptés et envoyés aux organes compétents chargés des conventions internationales. Niveau de référence (2015) : 3 Niveau cible (2021): 6</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de plans urbains/d'aménagement du territoire élaborés avec l'appui du PNUD qui intègrent des éléments de développement à faible teneur en carbone. Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021): 2 Moyens de vérification : Rapports de suivi de l'Union européenne, rapports annuels du Ministère du développement durable et du tourisme</p> | <p>Universités du Monténégro et Académie des sciences; ONG; Comité national du programme sur l'homme et la biosphère; Parlement; Cabinet du Premier Ministre; Conseil national pour le développement durable, le changement climatique et la gestion intégrée des zones côtières; médias, secteur privé et milieux universitaires</p> | <p>Ressources ordinaires : 244 000</p> <p>Autres ressources : 18 806 000</p> |

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>Indicateur 2 : Diminution du taux d'émissions annuelles de gaz à effet de serre</p> <p>Niveau de référence (1990) : 5 239 kilotonnes Niveau cible (2021) : Diminution d'au moins 10 % (4 715 kilotonnes)</p> | <p>Rapport national concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PNUD, et l'Institut de statistique</p> | <p>Produit 2.2 : Diminution des émissions annuelles de dioxyde de carbone provenant du secteur du tourisme Indicateur 2.2.1 : Les émissions provenant du secteur du tourisme ne dépassent pas le seuil de 2013 Niveau de référence (2013) : 70 kT éq. CO2 Niveau cible (2018) : < 70 kT éq. CO2 Indicateur 2.2.2 : Nombre d'espaces publics et de bâtiments ayant fait l'objet d'une amélioration des performances énergétiques dans les municipalités ciblées Niveau de référence (2015) : 4 espaces publics / 3 bâtiments Niveau cible (2021) : 10 espaces publics / 5 bâtiments Moyens de vérification : Rapport National (Gouvernement)</p> | <p>Universités et Académie des sciences, ONG, Ministères de l'économie, des finances et du développement durable, Service national de statistique, Comité national du programme sur l'homme et la biosphère, Parlement, Cabinet du Premier ministre, Conseil national pour le développement durable, le changement climatique et la gestion intégrée des zones côtières, médias et secteur privé</p> |
| <p>Indicateur 3 : Taux de mise en œuvre de toutes les composantes du plan d'action national pour la gestion des déchets²⁷ Niveau de référence (2015) : 0 % Niveau cible (2021) : 100 %</p> | <p>Rapport annuel du Ministère du développement durable et du tourisme</p> | <p>Produit 2.3 : Amélioration de la gestion des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie; Réduction des rejets de déchets dans l'atmosphère, les eaux ou les sols</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Des tonnes de déchets et d'équipements contenant des PCB identifiées et éliminées Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : 700 tonnes</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Des tonnes de terre dans des sites où des équipements contaminés aux PCB ont été exploités ou entretenus, sont identifiées et éliminées Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021): 200</p> <p>Indicateur 2.3.3 : Mise au point d'une évaluation et d'un inventaire du mercure Niveau de référence (2015) : Aucune évaluation ou aucun inventaire Niveau cible (2021) : Évaluation et inventaire mis au point et approuvés par le Gouvernement</p> <p>Moyens de vérification : Rapport national (Gouvernement)</p> | <p>Ministère du développement durable et du tourisme, Centre de recherche écotoxicologique, compagnie d'électricité, usine d'aluminium, Agence pour la protection de l'environnement, secteur privé, milieux universitaires</p> |

²⁷ L'indicateur sera ventilé par sexe et par âge.

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| <p>Indicateur 4 : Nombre de plans d'action pour la réduction des risques de catastrophe élaborés, testés et mis en œuvres, avec la participation de tous les acteurs et bénéficiaires, pour des secteurs et institutions déterminés, pour des localités et sites retraçant les effets des catastrophes sur les femmes, les enfants et certains groupes particulièrement vulnérables</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : 4</p> | <p>Examen sur dossier, Ministère de l'intérieur</p> | <p>Produit 2.4.1 : Renforcement des capacités de résilience face aux catastrophes Indicateur 2.4.1 : Nombre de plans de gestion intégrant les principes de la réduction des risques de catastrophe adoptés et incorporés dans les budgets, les politiques et les projets Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : 3</p> <p>Indicateur 2.4.2 : Modèle de connectivité au niveau municipal pour la réduction des risques de catastrophe défini et opérationnel Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : 1 Moyens de vérification : Rapports du Ministère de l'intérieur</p> | <p>Ministère du développement durable et du tourisme, Centre de recherche écotoxicologique, compagnie d'électricité, usine d'aluminium, Agence pour la protection de l'environnement, secteur privé, milieux universitaires</p> | |
| <p>Indicateur 5 : Nombre de réseaux écologiques nouvellement créés</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : 2</p> | <p>Registre national des aires protégées</p> | <p>Produit 2.5 : Amélioration de la gestion durable et de la conservation des écosystèmes de montagne, notamment leur biodiversité Indicateur 2.5.1 : Nombre d'hectares visés par le nouveau système de gestion, élaboré avec l'assistance du PNUD Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : 30 000 ha</p> <p>Indicateur 2.5.2 : Nombre de plans de développement de parcs régionaux élaborés avec l'appui du PNUD Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : 2 Moyens de vérification : Registre national des aires protégées</p> | <p>Université, ONG, Comité national du programme sur l'homme et la biosphère, ministères d'exécution et collectivités territoriales, communautés</p> | |
| <p>Priorité ou objectif du pays : En liaison avec les objectifs de développement durable 1, 5,10 et 16</p> | | | | |
| <p>Réalisation 3 énoncées dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2021, la population bénéficie d'un meilleur accès à des systèmes de santé, d'éducation, de protection et de promotion du travail décent qui soient de qualité, équitables, non exclusifs et se renforçant mutuellement.</p> | | | | |
| <p>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.</p> | | | | |
| <p>2. Nombre de cas de violence domestique contre les femmes et de violence à l'encontre des enfants enregistrés (en tant que mesure de la faculté d'adaptation du système)</p> <p>Niveau de référence 1 (2014) : 310 cas d'enfants victimes enregistrés par les centres de protection sociale Niveau cible 1 (2021) : 500 cas</p> | <p>Rapports de suivi de l'Union européenne Rapports du Gouvernement Rapports du Ministère du travail et de la protection sociale Rapports du MONSTAT</p> | <p>Produit 3.1 : Renforcement des capacités du Ministère du travail et de la protection sociale dans la planification reposant sur des données factuelles et ciblant les services et les prestations en espèces afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Niveau du système intégré de gestion des cas tenant compte des différences entre les sexes mis en œuvre avec l'appui du PNUD Niveau de référence (2015) : 3 (gestion des cas intégrée partiellement appliquée)</p> | <p>Cabinet du Premier Ministre, Ministères des droits de l'homme et des minorités, du travail et de la protection sociale, de la société de l'information et des télécommunications; centres de protection sociale, agences d'emploi, MONSTAT, autorités locales, partis politiques, milieux</p> | <p>Ressources ordinaires : 244 000</p> <p>Autres ressources : 5 756 000</p> |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <p>d'enfants victimes enregistrés par les centres de protection sociale</p> <p>Niveau de référence 2 (2014) : 1 347 cas de violence familiale contre les femmes enregistrés par la police Niveau cible 2 (2021) : 1 720 cas de violence familiale contre les femmes enregistrés par la police</p> <p>5. Nombre de personnes ayant accès aux services normalisés à la famille et à la communauté et aux prestations en espèces Niveau de référence (services) (2015) : 900; moins de 18 ans : 520; plus de 18 ans : 480; hommes : 390; femmes : 43 % Niveau de référence (services) (2012) : 2 000; moins de 18 ans : 520; plus de 18 ans, 1 350; hommes : 850; femmes : 1 250 Niveau de référence (désinstitutionnalisation) (2014) : 132; groupe d'âge 0-3 ans : 8; groupe d'âge de plus de 3 ans : 124; garçons : 74; filles : 58; enfants non handicapés : 73; enfants handicapés : 59 Niveau cible (désinstitutionnalisation) (2021) : 95; groupe d'âge 0-3 ans : 0; groupe d'âge de plus de 3 ans : 95; garçons, 50; filles : 45; enfants non handicapés : 60; enfants handicapés : 35 Niveau de référence (ciblage de la précision dans le versement des prestations) (2012) : 86 % Niveau cible (ciblage de la précision dans le versement des prestations) (2021) : 90 %</p> | | <p>Niveau cible (2021) : 4 (système de gestion des cas orientés vers les services appropriés entièrement mis en œuvre)</p> <p>Indicateur 3.1.2 : réduction des erreurs d'exclusion et amélioration du ciblage des bénéficiaires de la protection sociale Niveau de référence (2015) : 35 000 personnes vulnérables bénéficiant de 4 grandes prestations en espèces Niveau cible (2020) : Le nombre des bénéficiaires des programmes d'aide sociale a augmenté de 5 % Moyens de vérification : rapports du Ministère du travail et de la protection sociale</p> <p>Produit 3.2. Populations vulnérables (personnes âgées, femmes, Roms) bénéficiant de nouveaux services sociaux normalisés au niveau local Indicateur 3.2.1 : Nombre de personnes desservies Niveau de référence (2015) : 900 Niveau cible (2020) : 2 100; hommes : 850; femmes : 1 250 Moyens de vérification : rapports du Ministère du travail et de la protection sociale</p> <p>Produit 3.3 : Renforcement de la capacité de réaction sociale et institutionnelle à la promotion, la protection et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la discrimination et d'égalité entre les sexes pour que les femmes jouissent de l'égalité des chances</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Pourcentage de réalisation des objectifs visés du Plan d'action national pour l'égalité des sexes dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, de la prise de décisions et de la protection des victimes de la violence Niveau de référence (2015) : 0 % Niveau cible (2021) : au moins 80 % des mesures prévues appliquées avec l'appui du PNUD</p> <p>Indicateur 3.3.2 : Pourcentage des sièges au Parlement national occupés par des femmes qui ont été formées par le PNUD Niveau de référence (2016) : 17 % Niveau cible (2018) : au moins 30 % Moyens de vérification : Journal officiel</p> | <p>universitaires, organisations de la société civile, ONG, groupes de réflexion, secteur privé, ombudsman et autres institutions de défense des droits de l'homme</p> | |
|--|--|--|--|--|

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| Priorité ou objectif du pays : En liaison avec les objectifs de développement durable 8, 9 et 16 | | | | |
| Réalisation 4 énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2021, le peuple monténégrin bénéficie d'un cadre institutionnel et réglementaire favorable à une croissance économique durable et inclusive, fondée sur l'innovation, l'entrepreneuriat et la compétitivité. | | | | |
| Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. | | | | |
| <p>Indice de développement humain et ses dérivés</p> <p>a) Indice de développement humain Niveau de référence (2014) : Valeur : 0,802; rang : 49e sur 187 pays; développement humain très élevé Niveau cible (2021) : conserver le rang parmi les pays à développement humain très élevé</p> <p>b) Indice de développement humain ajusté aux inégalités Niveau de référence (2014) : valeur : 0,728 (perte de 9,2 % en termes d'IDH); la perte moyenne subie par les pays à IDH très élevé, en raison des inégalités, est de 12,1 % Niveau cible (2021) : perte en raison des inégalités maintenue au-dessous de la perte moyenne subie par les pays à IDH très élevé</p> <p>Indice d'inégalité entre les sexes Niveau de référence (2014) : Valeur : 0,171; rang : 37e sur 155 pays Niveau cible (2021) : valeur inférieure à 0,171</p> <p>2. Indice mondial de l'innovation Niveau de référence (2014) : Classé au 41e rang sur 141 pays Niveau cible (2021) : Parmi les 40 premiers pays au classement mondial</p> | <p>Rapport sur le développement humain Rapport Doing Business de la Banque mondiale</p> | <p>Produit 4.1 : les politiques nationales favorisent un environnement propice aux affaires et la croissance durable du secteur privé Indicateur 4.1.1 : Nombre de recommandations du PNUD favorisant un environnement propice aux affaires et la croissance du secteur privé appliquées par le Gouvernement. Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2020) : 25 Moyens de vérification : rapports annuels sur les projets du PNUD</p> <p>Indicateur 4.1.2 : Degré de satisfaction exprimé par le secteur privé au sujet de l'environnement favorable aux affaires Niveau de référence (2015) : 3 Niveau cible (2021) : 4 Moyens de vérification : rapport de la Chambre de commerce</p> <p>Produit 4.2 : Les institutions nationales ont amélioré leurs capacités pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques et des mesures qui aident à produire des emplois Indicateur 4.2.1 : Mesure dans laquelle des politiques, des systèmes ou des mesures institutionnelles visant à créer et à renforcer l'emploi et les moyens de subsistance sont en place aux niveaux national et infranational Niveau de référence (2015) : 3 Niveau cible (2021) : 4 Moyens de vérification : rapports annuels sur les projets du PNUD</p> <p>Indicateur 4.2.2 : Pourcentage des nouveaux emplois verts par rapport au nombre total des nouveaux emplois créés avec l'appui du PNUD (ventilés par sexe et par région) Niveau de référence (2015) : 0 % Niveau cible (2021) : 30 % Moyens de vérification : rapports des agences d'emploi</p> <p>Indicateur 4.2.3 : nombre d'hommes et de femmes (ventilés par âge) qui bénéficient de la formation</p> | <p>Cabinet du Premier Ministre, Ministères de l'économie, de l'intérieur, du développement durable et du tourisme, des finances, de la société de l'information et des télécommunications; autorités locales, milieux universitaires, associations patronales, syndicats</p> | <p>Ressources ordinaires : 234 000</p> <p>Autres ressources : 1 943 000</p> |
| <p>3. Taux d'emploi Niveau de référence (2015) : Taux d'emploi : 43,2 %; hommes : 48,9 %; femmes : 37,8 %; Sud du pays : 50 %; centre :</p> | <p>Enquête sur le marché du travail, Bureau de statistique du Monténégro, Rapport Doing Business</p> | | | |

| | | | | |
|--|-----------------------|--|--|--|
| <p>49,2 %; nord du pays : 27,5 % Jeunes (15-24) : 18.8 % Niveau cible (2021) : Taux d'emploi : 48 %; hommes : 53 %; femmes : 43 %; Sud du pays : 53 %; centre : 52 %; nord : 35 % Jeunes (15-24) : 29 %</p> <p>4. Rapport Doing Business de la Banque mondiale Niveau de référence (2016) : Classé au 46e rang sur 189 pays Niveau cible (2021) : Parmi les 20 premiers pays au classement mondial</p> | de la Banque mondiale | <p>professionnelle dispensée par le PNUD. Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : À déterminer Moyens de vérification : rapports des agences d'emploi</p> <p>Sortie 4.3 : Amélioration de l'accessibilité des services publics par le lancement de nouveaux services en ligne destinés aux entreprises. Indicateur 4.3.1 : Nombre de nouveaux services en ligne destinés aux entreprises Niveau de référence (2015) : 44 Niveau cible (2021) : 10 de plus Moyens de vérification : rapport annuel du Ministère de la société de l'information</p> <p>Produit 4.4 : Meilleure mise en œuvre des politiques de promotion de l'autonomisation économique des femmes Indicateur 4.4.1 : Pourcentage des mesures de la stratégie pour l'entrepreneuriat féminin mis en place Niveau de référence (2016) : 0 Niveau cible (2019) : 70 % Moyens de vérification : rapports annuels du Gouvernement</p> | | |
|--|-----------------------|--|--|--|